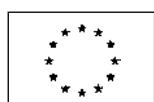


L'Europe en chiffres

Annuaire Eurostat 2005

Chapitre 8



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Statistiques
générales
et régionales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISSN 1560-490X

ISBN 92-894-9123-X

© Communautés européennes, 2005

Copyright des photos suivantes: p. 37, 231: © Digital Vision; p. 38: © Steve Cole/PhotoDisc; p. 43: © Ryan Mc Vay/PhotoDisc; p. 46: © Lawrence Lawry/PhotoDisc; p. 50, 57: © Jason Reed/PhotoDisc.
L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.

Éditeur-en-chef

G. Schäfer

Éditeurs

S. Cervellin, M. Feith, M. Fritz

EUROSTAT, Unité de diffusion

Remerciements

Les éditeurs de l'*Annuaire Eurostat 2005* adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. L'*Annuaire* a pu être publié grâce à l'assistance et au soutien des collègues suivants:

EUROSTAT, L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES***Unité A5 – Information et diffusion**

M. Baryn, M. Copers, M. A. Johansson-Augier, (B. Le Goff)

Direction B – Principaux indicateurs et outils statistiques

B1 Principaux indicateurs (G. Mazzi, L. Sproge, H. Strandell)

B2 Gestion informatique – Systèmes d'information (V. Dreux)

B4 Bases de données de référence (D. Groenez, M. Loos, S. Paganoni, A. Pasqui, O. Stembert)

B5 Recherche (S. Frank, H. Willen)

Direction C – Statistiques économiques et fiscales

C2 Comptes nationaux – Production (L. Biedma, I. Kuhnert)

C3 Finances publiques et fiscalité (L. Frej-Ohlsson, G. Thouvenin)

C4 Balance des paiements (C. Andreatta, P. Passerini)

C5 Prix (A. Makaronidis, L. Mejer, S. Stapel)

Direction D – Statistiques du marché intérieur, emploi et affaires sociales

D1 Marché du travail (S. Jouhette, A. Paternoster, A. Tokofai, H. Vreeswijk)

D2 Conditions de vie et protection sociale (G. Abramovici, I. Dennis, A. Melis, J. Piirto)

D3 Entreprises (P. Sneijers)

D4 Énergie et transports (A. Gikas, H. Stelow)

D5 Éducation et culture (B. Andrén, A. Mc Allister, P. Schmidt)

D6 Santé et sécurité alimentaire (D. Dupré, S. Gagel, E. Niederlaender)

D7 Société de l'information et services (F.C. Bovagnet, C. Demunter, S. Fickinger, M. Ottens, M. Lumio, F. Reis, H.-W. Schmidt)

Direction E – Statistiques sur l'agriculture, la pêche, les fonds structurels et l'environnement

E1 Statistiques structurelles, agriculture (U. Eidmann)

E2 Statistiques sur les produits agricoles (G. Weber, G. Steffes)

E3 Développement durable, pêche, développement rural et forêts (E. Maki-Simola, D. Cross, Y. Zanatta)

E4 Fonds structurels (T. Carlquist, B. Feldmann)

E5 Environnement (J. Klein)

Direction F – Statistiques des relations extérieures

F1 Démographie, migration (G. Kyi, D. Thorogood)

F2 Commerce international (A. Berthomieu, C. Corsini)

AELE (*R. Ragnarson*)

Géonomenclature (*E. Jouangrand*)

* Organigramme Eurostat de juin 2005. Vous pouvez vous référer aux mises à jour sur le site Internet <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRADUCTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1 Les statisticiens au service de l'Europe

Le service d'Eurostat	11
Eurostat, clé d'accès à la statistique européenne	11
Les indicateurs structurels d'Eurostat	15
Les euro-indicateurs	17
Accès gratuit aux statistiques européennes	19
L'Union européenne dans le contexte global	21
Les données sur les régions d'Europe	31
Au-devant de la scène: la société de l'information	37

2 Les Européens

La population	61
La population de l'Union européenne	61
Les familles et les naissances	67
La migration et l'asile	73
La santé	79
L'espérance de vie et la mortalité	79
La santé et la sécurité	85
L'éducation et la formation	95
L'éducation	95
La formation professionnelle continue	103
Le marché du travail	107
Le travail et son marché	107
Les données sur la politique du marché du travail	113
Les ménages et le bien-être	117
Les dépenses de consommation des ménages	117
Les revenus et les conditions de vie	123
Le logement	129
La protection sociale	133

3 L'économie

Les comptes nationaux	141
La production économique	143
La consommation et les dépenses	147
Le revenu des facteurs de production	153
Les finances publiques	157
Les prix et les salaires	161
Les prix à la consommation	161
Les salaires et le coût de la main-d'œuvre	167
La balance des paiements	173
Le compte courant	173
Le commerce international de services	177
Les investissements directs étrangers	181
Le commerce international de marchandises	185

4 L'environnement

L'environnement	197
L'eau	197
Les déchets	199
La pollution de l'air et les changements climatiques	201
Les dépenses de protection de l'environnement	203
L'agriculture et l'environnement	205

5 Les sciences et les technologies

La recherche et le développement	209
La société de l'information	217

6 Les secteurs d'activité et les entreprises

Les structures des entreprises en un coup d'œil	233
L'industrie et la construction	237
Le commerce	239
Les marchés financiers	241
Les transports	245
Le tourisme	253
L'énergie	257

7 L'agriculture, la sylviculture et la pêche

L'agriculture	267
La sylviculture	279
La pêche	281

8 Annexes

Glossaire	287
Géonomenclature 2005	301
Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE rév. 1.1)	305
Nomenclature des marchandises (CTCI rév. 3)	306
Abréviations et acronymes	308

L'Annuaire Eurostat est facile à utiliser

- Les textes introductifs des différentes sections expliquent les principales caractéristiques et la pertinence des informations présentées et donnent une idée des autres données sur le sujet disponibles à Eurostat.
- Le glossaire clarifie les termes et concepts statistiques utilisés.
- Les références indiquent comment obtenir d'autres données et analyses d'Eurostat sur le sujet.
- Les abréviations et acronymes utilisés sont explicités dans l'encart inséré dans l'Annuaire.

Date d'extraction des données

Les données statistiques présentées dans cet Annuaire ont été extraites le 29 avril 2005 et représentent toutes celles qui étaient disponibles à ce moment. Si des données ont été extraites ultérieurement, il en est fait explicitement mention dans les chapitres concernés.

Ordre et codes des pays

Dans l'Annuaire Eurostat, les États membres de l'UE sont classés dans l'ordre protocolaire. Il s'agit de l'ordre alphabétique des noms des pays dans leurs langues respectives.

Dans l'Annuaire, les pays sont généralement identifiés par la désignation officielle la plus courte. Si des codes sont utilisés, ce sont les codes ISO à deux lettres; dans les cas de la Grèce et du Royaume-Uni, les codes sont, respectivement, EL et UK.

Symboles et codes dans les tableaux

- non applicable ou zéro réel ou zéro par défaut
- 0 moins de la moitié du chiffre final présenté
- . sans objet
- .. données confidentielles; données non probantes ou données non publiées pour des raisons de confidentialité
- : données non disponibles
- b rupture des séries
- e valeur estimée
- f prévision
- i voir note en bas de page
- p valeur provisoire
- r valeur révisée
- s estimation d'Eurostat

Annexes

I Glossaire 287-300

II Géonomenclature 2005 301-304

III Nomenclature des activités économiques dans
la Communauté européenne (NACE rév. 1.1) 305

IV Nomenclature des marchandises
(CTCI rév. 3) 306-307

V Abréviations et acronymes 308-310



8

Glossaire

Administration centrale

L'administration centrale comprend tous les organismes administratifs de l'État et les autres organismes centraux dont la compétence s'étend sur la totalité du territoire, à l'exception des administrations de sécurité sociale de l'administration centrale.

Administrations de sécurité sociale

Unités institutionnelles centrales, fédérées et locales, dont l'activité principale consiste à fournir des prestations sociales et qui répondent aux deux critères suivants: i) certaines catégories de la population sont obligées — en vertu de dispositions légales ou réglementaires — de participer au régime ou de verser des cotisations; ii) indépendamment de leur rôle d'organisme de tutelle ou en tant qu'employeur, les administrations publiques sont responsables de la gestion de ces unités pour ce qui concerne la fixation ou l'approbation des cotisations et des prestations.

Administrations d'États fédérés

Unités institutionnelles distinctes qui exercent certaines fonctions d'administration à un niveau inférieur à celui de l'administration centrale et supérieur à celui des unités institutionnelles publiques locales, à l'exception des administrations de sécurité sociale.

Administrations locales

Les administrations locales comprennent toutes les administrations publiques (à l'exception des administrations locales de sécurité sociale) dont la compétence s'étend seulement sur une subdivision locale du territoire économique.

Administrations publiques

Le secteur des administrations publiques comprend toutes les unités institutionnelles dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et qui sont essentiellement financées par des contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs et/ou toutes les unités institutionnelles dont l'activité principale est la redistribution du revenu et de la richesse nationale. Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs: administration centrale, administrations d'États fédérés, administrations locales et administrations de sécurité sociale.

Années de vie en bonne santé (AVBS)

L'indicateur «années de vie en bonne santé» mesure le nombre d'années qu'une personne d'un âge donné peut encore espérer vivre en bonne santé. La bonne santé est définie comme l'absence de limitations fonctionnelles/d'incapacité. Aussi cet indicateur est-il également appelé «espérance de vie sans incapacité» (EVSI).

Il est calculé à deux âges: à la naissance et à 65 ans.

Aquaculture

Élevage d'organismes aquatiques, notamment poissons, mollusques et crustacés et plantes aquatiques. Cette activité suppose une certaine forme d'intervention dans le processus d'augmentation de la production, par exemple la mise en charge régulière, l'alimentation et la protection contre les prédateurs. Elle implique également la propriété individuelle ou collective du stock en élevage ou des droits résultant de dispositions contractuelles en ce qui le concerne.

Balance des paiements

Dans le cadre de la balance des paiements, le solde de chaque poste (balance des biens, balance des services, etc.) est égal à la différence entre les exportations (crédits) et les importations (débits). La balance est excédentaire lorsque les exportations sont supérieures aux importations et est déficitaire dans le cas contraire.

— Autres services aux entreprises

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste inclut le négoce international et les autres services liés au commerce, la location-exploitation ainsi que divers services aux entreprises spécialisés et techniques.

— Redevances et droits de licence

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les flux de paiements et de recettes entre résidents et non-résidents qui sont liés à l'utilisation légale d'actifs incorporels non financiers non produits et de droits de propriété et à l'exploitation, dans le cadre d'accords de licence, des œuvres originales ou des prototypes créés.

— Revenus

Dans le cadre de la balance des paiements, les revenus se subdivisent en deux rubriques: la rémunération des salariés qui couvre les traitements, salaires et autres émoluments, en espèces ou en nature, versés à des individus en paiement du travail effectué pour le compte d'unités économiques dont le lieu de résidence est différent du leur; les revenus des investissements qui couvrent les revenus qu'une entité résidente tire de la détention d'avoirs financiers extérieurs et les revenus que les non-résidents tirent de leurs avoirs financiers investis dans l'économie déclarante. Sont inclus les intérêts et dividendes des investissements directs, des investissements de portefeuille et autres investissements.

– Services d'assurances

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre la fourniture de divers types d'assurances à des non-résidents par des compagnies d'assurances résidentes et vice versa.

– Services de bâtiment et travaux publics

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les travaux de construction et d'installation effectués pour des non-résidents par des entreprises résidentes de l'économie déclarante ou effectués pour des résidents de l'économie déclarante par des entreprises non résidentes. Les biens importés par les entreprises résidentes ou acquis par les entreprises non résidentes pour la réalisation des travaux sont inclus dans la valeur de ces services plutôt que dans celle des biens.

– Services de communication

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les deux principales catégories de communications internationales entre résidents et non-résidents: services de télécommunication et services postaux (y compris les messageries).

– Services d'informatique et d'information

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les transactions de données informatiques et d'informations de presse entre résidents et non-résidents.

– Services financiers

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services d'intermédiation financière et les services financiers auxiliaires entre résidents et non-résidents.

– Services fournis aux entreprises

Ils comprennent les services techniques (ingénierie, architecture et études techniques), les services informatiques (réalisation de logiciels et gestion de bases de données) ainsi que d'autres services spécialisés (activités juridiques, comptables et de conseil en gestion).

– Services fournis ou reçus par les administrations publiques, non compris ailleurs

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste est une catégorie résiduelle couvrant tous les services fournis ou reçus par le secteur public ou les organisations internationales ou régionales et ne figurant dans aucun des autres sous-postes des services (tels que les services financiers, les services d'assurances, les services de communication, etc.).

– Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs

Dans le cadre de la balance des paiements, ce poste couvre les services audiovisuels et

connexes ainsi que les autres services culturels fournis par des résidents à des non-résidents et vice versa.

Bois de sciage

Bois produit par sciage en long ou selon un procédé d'équarrissage et qui, à quelques exceptions près, fait plus de 5 mm d'épaisseur.

Brevets de haute technologie

Les brevets de haute technologie sont comptés selon les critères établis par le rapport statistique trilatéral où les domaines techniques suivants sont définis comme étant de haute technologie: équipement informatique et équipement de bureau automatisé, micro-organismes et génie génétique, aviation, technologie des communications, semi-conducteurs et lasers.

Captures

Captures de produits de la pêche (poissons, mollusques, crustacés et autres animaux aquatiques, résidus et plantes aquatiques), quel qu'en soit l'usage (commercial, industriel, sportif ou de subsistance), par tous les types et catégories d'unités de pêche (pêcheurs, bateaux, engins, etc.) opérant aussi bien en eau douce et saumâtre à l'intérieur des terres qu'en zones de pêche côtière, extracôtière et hauturière. La production de l'aquaculture n'est pas prise en compte. Les captures sont normalement exprimées en équivalent-poids vif et obtenues par application de coefficients de conversion au poids débarqué ou au poids du produit. Comme telles, les statistiques sur les captures excluent les quantités qui sont capturées, mais qui, pour diverses raisons, ne sont pas débarquées.

Causes de décès

L'analyse des causes de décès se fonde sur la cause ayant provoqué le décès comme indiqué à la section B du certificat de décès. Les causes de décès sont définies par référence à la classification internationale des maladies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), adoptée par la plupart des pays. Bien que les définitions soient harmonisées, les statistiques peuvent ne pas être entièrement comparables, étant donné que les classifications peuvent différer lorsque la cause du décès est multiple ou difficile à évaluer ou en raison de procédures de notification différentes.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les totaux facturés par l'unité d'observation pendant la période de référence. Il correspond aux ventes de biens et de services à des tiers. Le chiffre d'affaires inclut tous les droits et taxes appliqués aux biens ou aux services facturés par l'unité, à l'exception de la TVA facturée par cette dernière à ses clients et d'autres taxes déductibles similaires directement liées au chiffre d'affaires. Il comprend également tous les frais (transport, emballage, etc.) réper-

cutés sur le client, même s'ils figurent séparément sur la facture. Les réductions de prix, de rabais et de remises, ainsi que la valeur des emballages retournés, doivent être déduits. Les revenus classés comme autres revenus d'exploitation, revenus financiers et revenus exceptionnels dans les comptes de la société sont exclus du chiffre d'affaires. Les subventions d'exploitation versées par les autorités publiques ou les institutions de l'Union européenne sont également exclues. Pour les groupes 66.01 et 66.03 de la NACE rév. 1.1, l'intitulé correspondant de cette caractéristique est «primes brutes souscrites».

Chômeur

Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans (Espagne, Royaume-Uni, Islande et Norvège: de 16 à 74 ans) qui étaient sans travail au cours de la semaine de référence, qui étaient disponibles pour travailler et qui avaient cherché activement du travail au cours des quatre semaines précédentes ou qui avaient trouvé un emploi pour commencer à travailler au cours des trois mois suivants. La durée du chômage est définie par la durée de recherche d'un emploi ou par le laps de temps qui s'est écoulé depuis la perte du dernier emploi (s'il est inférieur à la durée de recherche d'un emploi).

CITE

Classification internationale type de l'éducation élaborée en 1976 par l'Unesco.

CITE 97

La classification internationale type de l'éducation (CITE) est un instrument de classement permettant d'élaborer des statistiques sur l'éducation au niveau international. Elle couvre deux variables de classification croisée: les niveaux d'éducation et les domaines d'études avec les dimensions complémentaires de l'orientation générale/professionnelle/préprofessionnelle et de la destination vers des études/le marché du travail. La version actuelle, la CITE 97, a été mise en œuvre pour la première fois dans les pays de l'Union européenne afin de collecter les données de l'année scolaire 1997/1998.

Les changements dans la CITE ont altéré la comparabilité des séries chronologiques, en particulier en ce qui concerne le niveau 3 (enseignement secondaire du deuxième cycle) et le niveau 5 (premier cycle de l'enseignement supérieur). La CITE 97 a introduit un nouveau niveau, le niveau 4: enseignement postsecondaire qui n'est pas de l'enseignement supérieur (ce niveau était précédemment inclus dans les niveaux 3 et 5 de la CITE). Le niveau 6 de la CITE 97 ne se rapporte qu'au niveau du doctorat. La CITE 97 distingue sept niveaux d'éducation.

Citoyens nationaux

Personnes ayant la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Citoyens non nationaux

Personnes n'ayant pas la nationalité du pays dans lequel elles résident effectivement.

Commerce

Commerce de gros, intermédiaires du commerce, commerce de détail et réparation de biens de consommation et de véhicules.

Consommation de capital fixe

Valeur, aux prix de remplacement, des biens de capital fixe reproductibles qui se sont dépréciés au cours de la période comptable (généralement un an) par suite d'une usure normale, d'une obsolescence prévisible et d'un taux normal de dommages accidentels. L'obsolescence imprévue, les catastrophes majeures et l'épuisement des ressources naturelles ne sont pas inclus.

Consommation des ménages

La consommation des ménages correspond à la valeur des biens et des services utilisés pour la satisfaction directe des besoins humains.

Un ménage peut être composé d'une personne isolée ou d'une famille.

La consommation des ménages couvre les achats de biens et de services, l'autoconsommation (par exemple les produits des jardins familiaux) ainsi que les loyers imputés des logements occupés par leur propriétaire (= le loyer que le ménage paierait s'il était locataire).

Consommation intermédiaire

La consommation intermédiaire correspond à la valeur des biens et des services utilisés comme entrées au cours de la production (à l'exclusion des actifs fixes dont la consommation est enregistrée comme consommation de capital fixe). Les biens et les services peuvent être soit transformés soit entièrement consommés au cours du processus de production.

Cotisations sociales

Les cotisations sociales sont payées, à titre obligatoire ou volontaire, par les employeurs, les salariés, les travailleurs indépendants et les personnes n'exerçant pas d'activité rémunérée. Elles sont de deux types: cotisations réelles ou cotisations imputées.

Cours de formation professionnelle continue (FPC)

Activités uniquement conçues pour assurer une formation professionnelle continue en dehors du lieu de travail, par exemple dans une salle de classe ou dans un centre de formation, au cours desquelles un groupe de personnes reçoit une instruction dispensée par des enseignants/instructeurs/conférenciers pendant une période précisée à l'avance par les organisateurs du cours.

Cours externes

Cours préparés et gérés par une organisation ne faisant pas partie intégrante de l'entreprise, même s'ils sont dispensés dans cette dernière.

Cours internes

Cours conçus et gérés par l'entreprise, même s'ils sont dispensés en dehors de l'entreprise.

Coût direct des cours de FPC

Coûts directement liés à la prestation de cours de formation professionnelle continue (FPC):

- honoraires et paiements versés aux formateurs externes et au personnel enseignant;
- frais de déplacement et autres dépenses diverses et indemnités de séjour;
- coût de la main-d'œuvre pour les formateurs internes participant en totalité ou en partie à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre des cours;
- frais de locaux (y compris les centres de formation) et d'équipement, ainsi que frais de matériel.

Coûts salariaux directs

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

Coûts salariaux indirects

Voir «Coût total de la main-d'œuvre».

Coût total de FPC

Dépenses totales consacrées aux cours de formation professionnelle continue. C'est la somme des coûts directs, des coûts de main-d'œuvre des participants et du solde entre les cotisations versées aux fonds de formation nationaux et régionaux et les recettes provenant de mécanismes de financement nationaux ou autres.

Coût total de la main-d'œuvre

Total des dépenses supportées par les employeurs pour employer des travailleurs. Pour les besoins de la présentation, le coût total de la main-d'œuvre peut être subdivisé en «coût direct» et en «coût indirect».

Le coût direct englobe les salaires et traitements bruts en espèces (rémunération directe et primes) et les salaires et traitements en nature (produits de l'entreprise, logement, voitures de service, Ticket-Repas, crèches, etc.). Les salaires et traitements en espèces constituent la majeure partie du coût direct, alors que le coût indirect couvre les cotisations sociales effectives des employeurs (c'est-à-dire les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi, les cotisations qui font l'objet d'une convention collective, les cotisations contractuelles et les cotisations volontaires), les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (surtout la rémunération garantie en cas de maladie ou de travail à temps réduit, plus l'indemnité de licenciement et l'indemnité compensatrice de préavis), le coût de la formation

professionnelle, les frais de recrutement et les vêtements de travail fournis par l'employeur, les impôts payés par l'employeur (sur la base de la masse salariale ou de l'emploi), moins les subventions perçues par l'employeur (destinées à rembourser, en totalité ou en partie, le coût de la rémunération directe). Les cotisations sociales effectives des employeurs, en particulier les cotisations de sécurité sociale prévues par la loi et à la charge des employeurs, constituent la majeure partie du coût indirect.

Crédits budgétaires publics de recherche et de développement

Les crédits budgétaires publics de recherche et de développement (CBPRD) sont un moyen de mesurer le soutien financier de l'État aux activités de R & D; ils incluent toutes les dotations allouées à la R & D dans les budgets de l'administration centrale (ou fédérale). Les administrations d'États fédérés ne sont prises en compte que si leur contribution est significative, alors que les fonds des administrations locales sont exclus.

Critères de convergence

Les critères de convergence pour l'union monétaire européenne peuvent être résumés de la manière suivante:

- stabilité des prix;
- situation des finances publiques;
- taux de change;
- taux d'intérêt à long terme.

— Stabilité des prix

Les États membres doivent avoir un degré de stabilité des prix durable et un taux d'inflation moyen, observé au cours d'une période d'un an avant l'examen, qui ne dépasse pas de plus de 1,5 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

— Situation des finances publiques

Les États membres doivent éviter de se trouver en situation de «déficit public excessif», c'est-à-dire que le déficit public prévu ou effectif ne doit pas dépasser 3 % du PIB et que la dette publique ne représente pas plus de 60 % de ce même PIB, à moins que le dépassement de la valeur de référence ne soit exceptionnel et temporaire ou que le rapport n'ait diminué de manière substantielle et constante.

— Taux de change

Les États membres doivent avoir respecté les marges normales de fluctuation prévues par le mécanisme des taux de change (MTC) du système monétaire européen sans tensions graves pendant au moins les deux dernières années avant l'examen; en particulier, les États membres ne peuvent pas, de leur propre

initiative, dévaluer leur monnaie par rapport à celle d'un autre État membre.

– Taux d'intérêt à long terme

Les États membres doivent, au cours d'une période d'un an précédant l'examen, avoir un taux d'intérêt nominal moyen à long terme qui n'excède pas de plus de 2 % celui des trois États membres, au plus, présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix.

Demandeurs d'asile

Personnes dans l'attente d'une décision concernant leur demande d'obtention du statut de réfugié ou d'une autre forme de protection internationale.

Densité de population

Nombre d'habitants par kilomètre carré.

Dépense de consommation finale

La dépense de consommation finale recouvre les dépenses consacrées par les unités institutionnelles résidentes à l'acquisition des biens ou des services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté.

Dépense totale des administrations publiques

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la dépense totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: consommation intermédiaire; formation brute de capital; rémunération des salariés; autres impôts sur la production; subventions à payer; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; prestations sociales autres que les transferts sociaux en nature; transferts sociaux en nature liés aux dépenses pour des produits fournis aux ménages par l'intermédiaire des producteurs marchands; autres transferts courants; ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension; transferts en capital à verser; acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits.

Dettes publiques

Total des dettes brutes, à leur valeur nominale, en cours à la fin de l'année et consolidées entre et à l'intérieur des sous-secteurs des administrations publiques.

Voir également «Critères de convergence».

Domaines d'études CITE 97

La classification comprend vingt-cinq domaines d'études (niveau à deux chiffres) pouvant ultérieurement être affinés en niveau à trois chiffres. On peut distinguer les neuf grands groupes suivants (niveau à un chiffre):

Niveau 0: programmes généraux

Niveau 1: éducation

Niveau 2: lettres et arts

Niveau 3: sciences sociales, commerce et droit

Niveau 4: sciences, mathématiques et informatique

Niveau 5: ingénierie, fabrication et production

Niveau 6: agriculture et sciences vétérinaires

Niveau 7: santé et protection sociale

Niveau 8: services

Données sur la politique du marché du travail (PMT)

La base de données de la politique du marché du travail couvre toutes les mesures relatives au marché du travail qui peuvent être décrites comme «des interventions publiques sur le marché du travail visant à assurer l'efficacité de son fonctionnement et à corriger les déséquilibres et pouvant être distinguées d'autres mesures générales de politique de l'emploi en ce sens qu'elles agissent sélectivement pour favoriser des groupes particuliers sur le marché du travail».

Les interventions publiques se réfèrent aux mesures prises par les administrations publiques qui incluent des dépenses soit sous la forme de décaissements, soit sous la forme de recettes non perçues (réductions d'impôts, de cotisations sociales ou autres frais normalement dus). Les administrations publiques doivent être comprises comme l'administration centrale, les administrations des États ou régions, les administrations locales et les fonds de sécurité sociale.

La portée de la base de données se limite également aux mesures relatives au marché du travail qui visent explicitement les groupes de personnes en difficulté sur le marché du travail — appelés ici «groupes cibles» (c'est-à-dire que les politiques de l'emploi plus générales sont exclues). Globalement, cela couvre les personnes au chômage, celles qui ont un emploi mais qui risquent de le perdre involontairement et les personnes inactives qui ne font pas actuellement partie de la population active (dans la mesure où elles ne sont ni occupées ni au chômage au sens des définitions de l'OIT), mais qui souhaiteraient accéder au marché du travail et sont désavantagées d'une manière ou d'une autre.

Écu

L'ancienne unité monétaire européenne peut être considérée comme la pierre angulaire du système monétaire européen (SME), qui a été conçu pour limiter les mouvements de taux de change entre les monnaies de l'UE. L'écu était composé d'un panier de monnaies de l'UE. En plus de son usage officiel dans le SME, un marché privé de l'écu s'était développé, ce qui permettait de l'employer dans les transactions monétaires et de dénommer des instruments financiers, y compris des obligations. Le 1^{er} janvier 1999, l'écu a été remplacé par l'euro, la nouvelle monnaie unique de l'Europe, à parité égale avec l'écu.

Émigrants

Personnes quittant leur pays de résidence habituelle pour élire domicile dans un autre pays. Selon les recommandations des Nations unies (1997) sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des émigrants de longue durée si elles quittent le pays où elles résidaient auparavant pendant une période de douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies. Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur les émigrants et, dans ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient.

Enquête sur les forces de travail (EFT)

Une enquête sur les forces de travail est une enquête s'adressant aux ménages, qui vise à obtenir des informations sur le marché du travail et sur des questions connexes au moyen d'interviews directes. L'enquête communautaire sur les forces de travail couvre l'ensemble des personnes qui vivent dans des ménages privés et exclut celles qui vivent dans des ménages collectifs (par exemple, pensions, internats, établissements hospitaliers). Les définitions utilisées sont communes à tous les États membres de l'Union et se fondent sur les recommandations internationales du Bureau international du travail (BIT).

Espérance de vie

Nombre moyen d'années restant à vivre pour les personnes d'un âge donné dans les conditions de mortalité applicables aux âges successifs d'une population donnée.

Euro

La troisième phase de l'union monétaire européenne a commencé le 1^{er} janvier 1999 avec l'adoption de la monnaie unique, l'euro. Ce dernier a remplacé l'écu à parité égale. Depuis cette date, la parité des monnaies nationales des onze États participant à la zone euro (Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande) par rapport à l'euro a été fixée selon des taux de conversion irrévocables (voir ci-après). Ces pays ont été rejoints par la Grèce le 1^{er} janvier 2001. Jusqu'à la fin de l'année 2001, l'euro n'a existé que sous forme de monnaie scripturale (chèques, transferts de paiements et paiements par carte), et son utilisation était facultative (ni obligation ni interdiction). Les pièces et billets en euros ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002, date à partir de laquelle l'utilisation de l'euro est devenue obligatoire, et les monnaies nationales ont progressivement été retirées de la circulation.

Taux de conversion fixes (1 euro = ...):

13,7603 ATS
40,3399 BEF
1,95583 DEM
166,386 ESP
5,94573 FIM
6,55957 FRF
340,750 GRD
0,787564 IEP
1 936,27 ITL
40,3399 LUF
2,20371 NLG
200,482 PTE

Eurobaromètre

Les sondages d'opinion Eurobaromètre sont réalisés à la demande de la direction générale de l'éducation et de la culture de la Commission européenne deux fois par an, au printemps et à l'automne, depuis 1973. En dehors de sondages d'opinion, l'unité «Suivi des tendances de l'opinion publique» de la direction générale de l'éducation et de la culture organise des enquêtes sur des groupes cibles spécifiques et des analyses qualitatives (groupes de discussion, interviews approfondies) dans tous les États membres de l'UE et, occasionnellement, dans des pays tiers.

Excédent brut d'exploitation

Le produit intérieur brut aux prix du marché moins la rémunération des salariés versée par les employeurs résidents, les impôts nets (des subventions) sur la production et les importations levés par les administrations publiques et par le reste du monde (y compris les institutions européennes).

L'excédent brut d'exploitation correspond au revenu que les unités de production tirent de leur propre utilisation de leurs outils de production.

Flux extra-UE

Toutes les opérations entre les pays de l'UE et les pays hors UE.

Flux intra-UE

Toutes les opérations que les pays de l'UE déclarent avoir effectuées avec d'autres États membres.

Forces de travail

Personnes présentes sur le marché du travail, c'est-à-dire les personnes qui ont un emploi et les chômeurs.

Forêt

Terre à couvert arboré (ou niveau équivalent de peuplement forestier) de plus de 10 % et d'une superficie supérieure à 0,5 ha. Les arbres doivent être capables d'atteindre une hauteur minimale de 5 m à maturité in situ.

Formation brute de capital fixe (FBCF)

La formation brute de capital fixe est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence, augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Par «actifs fixes», il faut entendre des actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant une durée d'au moins un an.

Formation professionnelle continue (FPC)

Mesures ou activités de formation financées en totalité ou en partie par les entreprises et qui s'adressent aux salariés ayant un contrat de travail. Pour les besoins de l'enquête de la Commission européenne, on entend par «salariés» le nombre total de personnes occupées, à l'exclusion des apprentis et des stagiaires.

Gains bruts

Rémunération (salaires et traitements) en espèces versée directement au salarié, avant déduction de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale à la charge du salarié.

Gains nets

Les gains nets sont calculés à partir des gains bruts en déduisant les cotisations de sécurité sociale et les impôts sur le revenu à la charge des salariés et en ajoutant les allocations familiales s'il y a des enfants dans la famille.

Hébergement touristique

Comprend tous les types d'hébergement:

Les établissements d'hébergement touristique collectif:

- les hôtels et les établissements similaires,
- les autres établissements d'hébergement collectif (villages de vacances, campings, marinas, etc.),
- les établissements spécialisés (établissements de santé, camps de travail et de vacances, moyens de transport publics et centres de conférences);

L'hébergement touristique privé:

- l'hébergement loué,
- les autres types d'hébergement privé.

NB: Les données sur l'hébergement touristique privé ne sont pas incluses dans les données d'Eurostat.

Hébergement touristique (offre)

L'offre d'hébergement touristique est mesurée par le nombre de places-lits des établissements. Il s'agit du nombre de personnes qui peuvent passer la nuit dans des lits installés à titre permanent, sans tenir compte des lits supplémentaires installés à la demande du client.

Immigrants

Personnes arrivant ou revenant de l'étranger dans l'intention de résider dans le pays pendant un certain temps après avoir résidé ailleurs. Selon les recommandations (1997) des Nations unies sur les statistiques de migration internationale (révision 1), ces personnes sont considérées comme des immigrants de longue durée si elles séjournent dans leur pays d'accueil pendant une période de douze mois ou plus après avoir résidé ailleurs pendant douze mois ou plus. Toutefois, peu de pays sont en mesure de communiquer des statistiques fondées sur ces définitions. Les statistiques fournies dans le présent document sont généralement fondées sur des définitions nationales pouvant différer considérablement des recommandations des Nations unies.

Tous les pays ne collectent pas de données statistiques sur l'immigration, et, parmi ceux qui le font, les sources des données et l'importance de la collecte varient. Quelques pays (par exemple la France) excluent les citoyens nationaux des statistiques de l'immigration.

Impôts courants sur le revenu et le patrimoine

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine comprennent tous les versements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés périodiquement par les administrations publiques et par le reste du monde sur le revenu et le patrimoine des unités institutionnelles, ainsi que certains impôts périodiques qui ne sont basés ni sur le revenu ni sur le patrimoine.

Inactifs

Personnes ne faisant pas partie des forces de travail. Il s'agit des personnes qui n'exercent pas d'activité professionnelle ou qui ne sont pas au chômage (définitions de l'Organisation internationale du travail). Pour les définitions de «personnes occupées» et de «chômeur», voir ces entrées dans le glossaire.

Incidence de la maladie

L'incidence est une mesure du nombre de nouveaux cas survenant dans une population au cours d'une période donnée. On peut l'exprimer sous forme du nombre de nouveaux cas d'une maladie (ou d'une affection) pour 1 000 ou 100 000 personnes dans une année. L'incidence peut concerner la première manifestation d'une maladie (c'est-à-dire les nouveaux cas) ou tous ses épisodes.

Indice implicite des prix du PIB

Il s'agit d'un indicateur de l'évolution des prix de tous les biens et les services constituant le PIB.

Industrie manufacturière

Elle concerne toutes les activités incluses dans la section D de la NACE rév. 1.1, y compris les acti-

vités artisanales et les activités à grande échelle. Il convient de noter que l'utilisation de machines et de matériels lourds ne se limite pas à la section D. Cette dernière couvre, notamment, les industries suivantes: fabrication de produits à base de minerais non métalliques, produits chimiques, fibres synthétiques ou artificielles, fabrication de produits en métaux, produits alimentaires, boissons et tabac, textile, cuirs et articles en cuir, bois et meubles en bois, fabrication de papier, d'articles en papier et d'articles imprimés, transformation du caoutchouc et des matières plastiques. En revanche, les industries extractives, la construction et le génie civil sont exclus.

Investissements directs étrangers (IDE)

Les investissements directs étrangers constituent, dans les comptes de la balance des paiements, la catégorie d'investissements internationaux traduisant l'objectif, pour une entité résidente d'une économie, d'obtenir un intérêt durable dans une entreprise résidant dans une autre économie. L'intérêt durable implique l'existence d'une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise, ainsi qu'un degré d'influence important, de la part de l'investisseur, sur la gestion de l'entreprise. L'entreprise d'investissements directs se définit formellement comme une entreprise constituée ou non en société dans laquelle l'investisseur direct détient 10 % ou plus des parts ordinaires ou des actions avec droit de vote (entreprise constituée en société) ou une participation équivalente (entreprise non constituée en société).

Flux et positions d'IDE: par des flux d'investissements directs, un investisseur acquiert une position d'IDE qui se répercute sur la position des investissements internationaux de l'économie. Cette position d'IDE (ou stock d'IDE) diffère des mouvements accumulés en raison de réévaluations (changements des prix ou des taux de change) et d'autres ajustements tels que le rééchelonnement ou l'annulation des emprunts, la remise des dettes ou des échanges de créances contre actifs.

Lits de soins hospitaliers

Lits accueillant des malades officiellement admis (ou «hospitalisés») dans un établissement pour y recevoir un traitement et/ou des soins et qui passent au moins une nuit à l'hôpital ou dans un autre établissement dispensant des soins hospitaliers. Les soins hospitaliers sont fournis dans les hôpitaux, dans d'autres installations de soins en institution ou dans des établissements qui sont classés en fonction de la spécificité des soins qu'ils dispensent dans le secteur des soins ambulatoires, mais qui offrent des soins hospitaliers comme activité secondaire.

Logement

Pièce ou ensemble de pièces et leurs annexes — vestibules et corridors — situés dans un bâti-

ment permanent ou dans une partie structurellement distincte d'un tel bâtiment, destinés, par la manière dont le bâtiment a été construit, rénové ou transformé, à être habités tout au long de l'année par un ménage privé. Il peut s'agir soit d'un logement unifamilial dans une maison, soit d'un appartement dans un immeuble collectif. Les logements comprennent les garages à usage résidentiel, même lorsqu'ils sont séparés de l'habitation ou appartiennent à différents propriétaires.

Maladies transmissibles

Maladies entraînant ou susceptibles d'entraîner une morbidité et/ou une mortalité significative dans l'UE et pour lesquelles l'échange d'informations peut constituer un moyen d'alerte précoce des menaces pesant sur la santé publique. Il peut également s'agir de maladies rares et graves non reconnues au niveau national, pour lesquelles la mise en commun de données permettrait d'élaborer des hypothèses à partir d'une base de connaissance plus étendue et pour lesquelles des mesures préventives efficaces sont disponibles, ce qui constitue un gain pour la protection de la santé.

Marge brute standard (MBS)

La marge brute standard d'une exploitation agricole est la valeur pécuniaire de la production brute de laquelle sont déduits les frais spécifiques correspondants.

La MBS est la valeur de la marge brute correspondant à la situation moyenne dans une région donnée pour chaque caractéristique agricole.

Les MBS sont déterminées sur la base de moyennes triennales. Dans l'enquête 1997 sur la structure des exploitations agricoles, les MBS «1994» ont été calculées à partir de la moyenne arithmétique des années 1995, 1996 et 1997.

La production brute correspond à la somme des valeurs du ou des produits principaux et du ou des produits secondaires. Ces valeurs sont calculées en multipliant la production par unité (moins les pertes éventuelles) par le prix à la ferme, sans la TVA.

La production brute comprend également les subventions liées aux produits, à la superficie et/ou au cheptel.

Ménage

D'après la méthodologie des enquêtes sur les budgets des ménages, le ménage comprend des personnes qui partagent une même résidence et consomment collectivement certains biens ou services. Par «ménage», on entend une personne vivant seule ou un groupe de personnes non obligatoirement liées par un lien de parenté résidant à la même adresse et consommant collectivement certains biens ou services, c'est-à-dire partageant au moins un repas par jour ou une même pièce de séjour.

Mortalité infantile

Nombre de décès pour 1 000 enfants nés vivants, âgés de moins de 1 an.

NACE 70

Nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années 1970 à 1990).

NACE rév. 1.1

La NACE rév. 1.1 est une révision de la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes (concernant les données des années postérieures à 1991, voir annexe intitulée «Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne» à la fin de l'ouvrage).

Nations unies (ONU)

L'Organisation des Nations unies a été créée le 24 octobre 1945 par 51 pays déterminés à préserver la paix par la coopération internationale et la sécurité collective. Aujourd'hui, presque toutes les nations du monde font partie de l'ONU: les pays membres sont au nombre de 191. Lorsque des États deviennent membres de l'ONU, ils acceptent les obligations de la charte des Nations unies, un traité international qui expose les principes de base des relations internationales. Selon la charte, l'ONU a quatre objectifs: maintenir la paix et la sécurité au niveau international, développer des relations pacifiques entre les nations, coopérer pour résoudre les problèmes internationaux et pour promouvoir le respect des droits de l'homme et constituer un centre pour l'harmonisation des actions des nations.

Niveaux d'études selon la CITE 97

De façon empirique, la CITE part du principe qu'il existe plusieurs critères susceptibles d'aider à affecter les programmes d'enseignement aux niveaux d'éducation. En fonction du niveau et du type d'enseignement concerné, il est nécessaire d'établir un système de classement hiérarchique entre critères principaux et critères subsidiaires (conditions types d'admission, conditions minimales d'admission, âge minimal, qualifications du personnel, etc.).

Niveau 0 — Enseignement préprimaire

L'enseignement préprimaire est défini comme étant la première étape de l'instruction organisée. Elle est dispensée dans une école ou dans un centre extérieur à la famille et s'adresse aux enfants âgés de 3 ans au moins.

Niveau 1 — Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base

Ce niveau commence entre 4 et 7 ans, est obligatoire dans tous les pays et dure généralement de cinq à six ans.

Niveau 2 — Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base

Il assure la continuité avec les programmes de base du niveau primaire, bien que les programmes aient généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau coïncide souvent avec celle de la scolarité obligatoire.

Niveau 3 — Enseignement secondaire (deuxième cycle)

Ce niveau commence normalement à la fin de la scolarité obligatoire. L'âge d'admission est généralement de 15 à 16 ans. Les élèves doivent habituellement remplir des conditions d'admission (fin de la scolarité obligatoire, notamment). L'enseignement est souvent plus spécialisé qu'au niveau 2 de la CITE. La durée du niveau 3 de la CITE varie normalement de deux à cinq ans.

Niveau 4 — Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur

Le niveau 4 de la CITE regroupe des programmes qui se situent de part et d'autre de la limite entre le deuxième cycle du secondaire et l'enseignement postsecondaire. Ils permettent d'élargir les connaissances des participants qui ont déjà terminé un programme de niveau 3 de la CITE. Doivent être rattachés à ce niveau les programmes qui préparent à l'entrée au niveau 5 de la CITE et les programmes principalement conçus pour permettre un accès direct au marché du travail.

Niveau 5 — Premier cycle de l'enseignement supérieur

L'admission à ces programmes exige normalement des étudiants qu'ils aient achevé avec succès les niveaux 3 et 4 de la CITE. Ce niveau inclut les programmes de l'enseignement supérieur à orientation universitaire (type A), qui sont en grande partie fondés sur la théorie, et les programmes de l'enseignement supérieur à orientation professionnelle (type B), qui sont généralement plus courts que les programmes du niveau 5A et visent l'acquisition de compétences essentiellement professionnelles de façon à permettre d'accéder au marché du travail.

Niveau 6 — Deuxième cycle de l'enseignement supérieur

Ce niveau est réservé aux programmes d'enseignement supérieur conduisant à l'obtention d'un titre de chercheur hautement qualifié (doctorat).

NUTS

Un règlement relatif à la nomenclature des unités territoriales statistiques a été approuvé en 2003 — règlement (CE) n° 1059/2003. Le but est de fournir une ventilation territoriale unique et cohérente pour l'établissement des statistiques régionales de l'UE. La NUTS actuelle (version 2003/EU-25) subdivise le territoire de l'UE en 89 régions NUTS 1, en 254 régions NUTS 2 et en

1 214 régions NUTS 3. Un règlement modificateur, qui étend la NUTS aux dix nouveaux États membres, est en voie d'approbation (vote positif du Parlement européen le 12 avril 2005; pas encore publié au Journal officiel). Veuillez consulter RAMON sur le site web d'Eurostat pour les dernières informations disponibles (http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/nuts/splash_regions.html).

Office européen des brevets (OEB)

L'Office européen des brevets est le bras exécutif de l'Organisation européenne des brevets, un organisme intergouvernemental constitué dans le cadre de la convention sur le brevet européen (CBE), qui a été signée à Munich le 5 octobre 1973 et est entrée en vigueur le 7 octobre 1977. Les membres de l'Organisation européenne des brevets sont les États contractants de la CBE. L'OEB octroie des brevets européens pour les États contractants de la CBE. Les activités de l'OEB sont supervisées par le conseil d'administration de l'organisation, qui est composé de délégués des États contractants. *Source*: OEB (<http://www.european-patent-office.org>).

Pacte de stabilité et de croissance

Le pacte de stabilité et de croissance s'inscrit dans le cadre de la troisième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) instaurée le 1^{er} janvier 1999. Il a pour objectif de s'assurer que les États membres poursuivent leurs efforts en matière de discipline budgétaire après l'adoption de la monnaie unique.

Concrètement, le pacte comprend une résolution du Conseil européen (adoptée à Amsterdam le 17 juin 1997) et deux règlements du Conseil du 7 juillet 1997 définissant les dispositions techniques détaillées (l'une sur le contrôle des situations budgétaires et sur la coordination des politiques économiques et l'autre sur la mise en œuvre de la procédure en cas de déficit excessif).

À moyen terme, les États membres ont décidé de poursuivre l'objectif d'un budget en équilibre ou pratiquement en équilibre et de présenter chaque année au Conseil et à la Commission un programme de stabilité. Parallèlement, les États ne participant pas à la troisième phase de l'UEM sont tenus de produire un programme de convergence.

Le pacte de stabilité et de croissance permet au Conseil de pénaliser tout État membre participant qui ne prendrait pas les mesures appropriées pour mettre un terme à un déficit excessif. Initialement, la pénalité prendrait la forme d'un dépôt sans intérêt auprès de la Communauté, mais pourrait être transformée en amende s'il n'était pas remédié au déficit excessif dans les deux ans.

Papier et carton

Ensemble comprenant tous les types de papier graphique, papier journal, papier hygiénique et papier domestique, papier et carton d'emballage, ainsi que d'autres papiers et cartons. Sont exclus les produits en papier fabriqués tels que les boîtes, livres et magazines, etc.

Parités de pouvoir d'achat (PPA)

Les taux de change monétaire ne doivent pas servir à comparer les volumes des recettes et des dépenses, car ils traduisent généralement plus que de simples différences de prix (par exemple, volumes des transactions financières entre monnaies, anticipations sur les marchés des changes).

En revanche, les PPA sont établis pour éliminer les différences entre les niveaux de prix dans différents pays. Elles reflètent donc véritablement les différences de pouvoir d'achat (des ménages, par exemple). Les PPA sont obtenues en comparant les niveaux de prix d'un panier de biens et de services comparables représentatif des habitudes de consommation dans les divers pays. Les parités de pouvoir d'achat convertissent chaque unité monétaire nationale en une unité de monnaie artificielle commune, le standard de pouvoir d'achat (SPA).

Les PPA sont, au niveau le plus bas, les rapports de prix bilatéraux entre des éléments individuels strictement définis (par exemple: 1,5 GBP pour un pain au Royaume-Uni, contre 2 EUR en Allemagne). Ces rapports sont ensuite traduits en rapports multilatéraux, rapportés à la moyenne de l'UE et agrégés en agrégats de plus en plus complexes (par exemple alimentation) pour aboutir au PIB.

Pays de l'EEE

L'Espace économique européen (EEE) comprend les États membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. En 1989, Jacques Delors, alors président de la Commission, a proposé une nouvelle forme de partenariat qui devait aboutir à l'accord instaurant l'EEE. Les pays de l'AELE, à savoir, à l'époque, l'Autriche, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Suisse, ont accueilli cette idée avec enthousiasme, les négociations officielles ont commencé en juin 1990 et l'accord a été signé le 2 mai 1992, à Porto. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, cet accord couvrait les pays de l'UE et ceux de l'AELE, à l'exception du Liechtenstein et de la Suisse. Depuis le 1^{er} janvier 1995, l'Autriche, la Finlande et la Suède participent à l'EEE comme États membres de l'UE. De son côté, le Liechtenstein participe à part entière à l'EEE depuis le 1^{er} mai 1995. L'élargissement de l'UE a eu des répercussions directes sur l'accord EEE, et les dix pays adhérent à l'UE ont demandé à devenir parties à l'accord EEE en décembre 2003. Les négociations relatives à l'élargissement de l'EEE ont eu lieu en

2003, et, depuis le 1^{er} mai 2004, l'EEE élargi comprend vingt-huit pays.

Personnel de R & D et chercheurs

Le personnel de R & D comprend toutes les personnes directement affectées à des activités de R & D, ainsi que celles qui fournissent des services directement liés aux travaux de R & D comme les cadres, les administrateurs et le personnel de bureau.

Les chercheurs sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux, ainsi qu'à la gestion des projets concernés.

Personnes occupées

Les personnes occupées sont celles âgées de 15 ans ou plus (Espagne, Royaume-Uni: 16 ou plus; Danemark, Estonie, Lettonie, Hongrie, Finlande, Suède: de 15 à 74 ans; Islande, Norvège: de 16 à 74 ans) qui, durant la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure par semaine contre rémunération ou en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, ou avaient un travail dont elles étaient temporairement absentes pour raison, par exemple, de maladie, de congés, de conflit de travail, d'études ou de formation.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Petites et moyennes entreprises occupant moins de 250 personnes, selon la recommandation 2003/361/CE de la Commission adoptée le 6 mai 2003: classe d'entreprises qui est fonction du nombre de salariés, du chiffre d'affaires annuel et de l'indépendance de la société. Les PME forment l'ossature de la culture d'entreprise de l'EU-25, au sein de laquelle plus de 99 % des entreprises occupent moins de 250 personnes.

Poids vif des produits de la pêche

Le poids vif des produits de la pêche est obtenu par application de facteurs au poids débarqué ou au poids des produits et sert à indiquer le poids des produits de la pêche dans l'état où ils sont sortis de l'eau et avant tout traitement ou autre opération.

Prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature)

Les prestations sociales (autres que les transferts sociaux en nature) sont celles qui sont versées aux ménages par les administrations de sécurité sociale, d'autres unités des administrations publiques, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les entreprises d'assurances, les employeurs administrant des régimes d'assurance sociale sans constitution de réserves et d'autres unités institutionnelles administrant des régimes privés d'assurance sociale avec constitution de réserves.

Production de bois rond

La production de bois rond (le terme est utilisé comme synonyme de «prélèvements») comprend toutes les quantités de bois tirées de la forêt et des autres espaces boisés ou autres sites d'abattage au cours d'une certaine période de temps.

Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB p.m.)

Résultat final de l'activité de production des unités de production résidentes. Il correspond à la production totale de biens et de services de l'économie, moins la consommation intermédiaire, plus les impôts moins les subventions sur les produits.

Produit intérieur brut en standards de pouvoir d'achat

Produit intérieur brut converti en une unité de monnaie artificielle, le SPA (standard de pouvoir d'achat), par un taux de conversion spécial appelé PPA (parité de pouvoir d'achat).

Le PIB en SPA représente un volume pur après que les différences de niveau de prix entre les pays ont été gommées par le taux de conversion spécial PPA.

Produit national brut (PNB)

Voir «Revenu national brut (RNB)».

Recette totale des administrations publiques

Selon le règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000, la recette totale des administrations publiques comprend les catégories suivantes du SEC 95: production marchande; production pour usage final propre; autre production non marchande; impôts sur la production et les importations; autres subventions sur la production à recevoir; revenus de la propriété; impôts courants sur le revenu et le patrimoine, etc.; cotisations sociales; autres transferts courants; transferts en capital.

Recherche et développement (R & D)

La R & D englobent le travail créatif entrepris sur une base systématique en vue d'enrichir la masse des connaissances, y compris la connaissance de l'être humain, de la culture et de la société, et d'employer ce volume de connaissances à concevoir de nouvelles applications.

Réfugié

Conformément à l'article 1^{er} de la convention des Nations unies de 1951 sur le statut des réfugiés, un réfugié est une personne ayant des craintes fondées d'être persécutée pour des raisons de race, de religion, de nationalité, d'appartenance à un groupe social particulier ou pour ses opinions politiques.

Il est à noter que de nombreux pays permettent aux demandeurs d'asile de rester sur leur territoire de manière temporaire ou permanente, même si leur statut ne correspond pas à la définition de la convention de 1951. Par exemple, les demandeurs d'asile peuvent obtenir une réponse favorable pour des motifs humanitaires.

Rémunération des salariés

Toute rémunération en espèces et en nature que les employeurs versent à leurs salariés en paiement du travail accompli par ces derniers au cours de la période considérée. Elle comprend les salaires et traitements bruts, les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs et les cotisations sociales imputées (c'est-à-dire les cotisations qui correspondent aux prestations sociales octroyées directement par les employeurs sans passer par l'intermédiaire d'une administration de sécurité sociale, d'une entreprise d'assurances ou d'un fonds de pension autonome).

Revenu national brut (RNB)

Le revenu national brut équivaut au produit intérieur brut plus les revenus primaires (rémunération des salariés, revenu de la propriété, subventions) reçus de l'étranger moins les revenus primaires payés (rémunération des salariés, revenu de la propriété, impôts sur la production payés au reste du monde).

Le revenu national brut disponible est dérivé du RNB en ajoutant les transferts courants reçus du reste du monde et en déduisant les transferts courants payés au reste du monde.

Le revenu national net disponible équivaut au RNB disponible moins la consommation de capital fixe.

Le concept de RNB (SEC 95) remplace celui de PNB (produit national brut, SEC 79). Les deux sont conceptuellement identiques.

SEC

Système européen de comptes (économiques intégrés), c'est-à-dire la méthodologie des comptes nationaux. La nouvelle version du SEC 95 (la troisième) a été progressivement introduite à partir de 1999. Le SEC 95 est entièrement cohérent avec les orientations mondiales relatives aux comptes nationaux, le SCN 93.

Secteurs de haute technologie

La classification des secteurs manufacturiers de haute et de moyenne-haute technologie est fondée sur la notion d'intensité de R & D (ratio des dépenses de R & D au PIB). Selon ce critère, le secteur manufacturier de haute technologie comprend la fabrication de machines de bureau et d'ordinateurs, la fabrication d'équipements et d'appareils de radio, de télévision et de communication ainsi que la fabrication d'instruments médicaux de précision et d'instruments optiques, de montres et d'horloges. Le secteur manufactu-

rier de moyenne-haute technologie comprend la fabrication de produits chimiques, de machines et d'équipements non compris ailleurs, la fabrication d'appareils électriques non compris ailleurs, la fabrication de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques ainsi que la fabrication d'autres équipements de transport.

Selon une logique analogue à celle appliquée au secteur manufacturier, Eurostat définit les secteurs suivants comme des services à forte concentration de connaissances: transport par eau; transport aérien; poste et télécommunications; intermédiation financière; assurance et financement des retraites (sauf sécurité sociale obligatoire); activités auxiliaires d'intermédiation financière; immobilier; location de machines et d'équipements sans opérateur et d'articles personnels et ménagers; informatique et activités connexes; recherche et développement; autres activités industrielles et commerciales; éducation; santé et action sociale; activités de loisirs, culturelles et sportives.

Parmi ces secteurs, la poste et les télécommunications, l'informatique et les activités connexes ainsi que la R & D sont considérés comme des services de haute technologie.

Services

Les expressions «industrie(s) de services», «secteur(s) des services» ou tout simplement «services» servent généralement à désigner les activités économiques couvertes par les sections G à K et M à O de la NACE rév. 1.1 ainsi que les unités qui mènent ces activités.

Sespros

Le système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (Sespros) s'appuie sur le concept de protection sociale. La protection sociale est définie comme la couverture de risques et de besoins qui sont précisément définis et qui concernent tous les aspects de la protection sociale: santé, invalidité, vieillesse, famille et chômage. Sespros enregistre les recettes et les dépenses des différentes organisations (ou régimes) qui interviennent dans le domaine de la protection sociale. Les prestations sociales sont ventilées par type et par fonctions. Le type fait référence à la forme sous laquelle les prestations sont fournies: par exemple, en espèces ou en nature. Les fonctions rassemblent les besoins couverts par les prestations: ainsi, le maintien du revenu peut être payé dans le cadre de la santé, mais également de l'invalidité, de la vieillesse, de la maternité ou du chômage. Les recettes sont ventilées par type: cotisations sociales, contributions des administrations publiques et autres recettes.

Solde migratoire

La différence entre l'immigration et l'émigration dans une région donnée au cours de l'année (le

solde migratoire est négatif lorsque le nombre d'émigrants dépasse le nombre d'immigrants).

Dans la mesure où plusieurs pays soit ne disposent pas de chiffres précis sur l'immigration et l'émigration soit n'en disposent pas du tout, le solde migratoire indiqué ici est estimé sur la base de la différence entre le mouvement de population total et l'accroissement naturel au cours de l'année.

Le solde migratoire ne donne aucune indication de l'ampleur relative des flux distincts d'immigration et d'émigration dans un pays; un pays peut déclarer un solde migratoire faible tout en connaissant des flux d'immigration et d'émigration très importants.

Standards de pouvoir d'achat (SPA)

Le standard de pouvoir d'achat est une unité de monnaie artificielle. Un SPA permet d'acheter la même quantité de biens et de services dans chaque pays, alors que, en raison des niveaux de prix différents dans les pays, des sommes différentes d'unités de monnaie nationale sont nécessaires pour acheter cette quantité de biens et de services.

Les SPA sont obtenus en divisant un agrégat économique d'un pays en monnaie nationale par sa PPA respective [voir «Parités de pouvoir d'achat (PPA)»].

Statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC)

Collecte de données harmonisées au titre d'un règlement-cadre du Parlement et du Conseil qui est destinée à être la source de référence des informations sur le revenu, la pauvreté, l'exclusion sociale et les questions sociales connexes, contenant des éléments transversaux et longitudinaux réguliers et un élément modulaire annuel variable et accordant une plus grande confiance aux sources nationales existantes que le panel communautaire des ménages auquel elle a succédé, afin d'améliorer les délais de disponibilité et la souplesse.

Subventions

Les subventions sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques ou les institutions de l'Union européenne versent à des producteurs résidents dans le but d'influer sur leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production.

Superficie agricole (SA) ou superficie agricole utilisée (SAU)

La superficie agricole ou superficie agricole utilisée est la superficie utilisée pour les activités agricoles qui correspond aux catégories suivantes: terres arables, prairies permanentes, cultures permanentes et jardins potagers.

Taux brut de mortalité

Nombre de décès pour 1 000 habitants.

Taux d'accroissement naturel de la population

Naissances moins décès.

Taux de chômage

Part des chômeurs dans la population active (en pourcentage).

Taux d'emploi

Nombre de personnes ayant un emploi en pourcentage de la population du même âge.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre

Le poids de la fiscalité sur le coût de la main-d'œuvre permet de mesurer la charge fiscale relative supportée par un salarié à faible revenu.

Taux de prélèvement sur les bas salaires: piège du chômage

La trappe à chômage correspond au pourcentage de la rémunération brute (lors du passage d'une période de chômage vers un nouvel emploi) qui est «perdu» par suite des effets combinés de la perte des allocations liées au chômage et de l'accroissement des taux d'imposition et de cotisation sociale.

Taux type de mortalité (TTM)

Taux de mortalité d'une population présentant une distribution par âge type. Dans la mesure où la plupart des causes de décès sont largement fonction de l'âge et du sexe, le recours à des TTM permet d'améliorer la comparabilité dans le temps et à l'échelon international, puisque les taux de mortalité sont mesurés, abstraction faite des différences dans la structure par âge de la population. Les TTM utilisés ici sont calculés par l'OMS sur la base d'une population européenne type.

Taxes sur la production et les importations

Versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne, qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main-d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments ou autres actifs utilisés à des fins de production.

Territoire économique

Par territoire économique d'un pays, on entend le territoire géographique administré par un gouvernement; à l'intérieur de ce territoire, les personnes, les biens et les services ainsi que les capitaux circulent librement. Il comprend également l'espace aérien national, les eaux territo-

riales, les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes, les enclaves territoriales à l'étranger (représentations propres, bases militaires propres, etc.), à l'exclusion toutefois des enclaves extraterritoriales (représentations diplomatiques de pays étrangers ou d'institutions de l'Union européenne, etc.).

Tourisme et voyages

Au débit figurent les dépenses faites par les résidents vivant à l'étranger pendant moins d'une année pour une raison ou pour une autre: loisirs, travail, santé ou études. Au crédit, on enregistre les mêmes dépenses faites par des voyageurs étrangers sur le territoire national.

Transferts courants

Les transferts courants couvrent les transactions internationales dans le cadre desquelles des biens, services ou éléments financiers sont transférés entre les résidents d'une économie et les résidents d'économies étrangères sans recevoir de valeur économique en contrepartie.

Union économique et monétaire (UEM)

Union regroupant douze États membres participant à la monnaie unique, l'euro. Officiellement, il est reconnu que ces États ont satisfait aux critères de convergence. La troisième phase de l'UEM a commencé le 1^{er} janvier 1999, date à laquelle les monnaies de onze États membres ont été liées de manière fixe à l'euro. Ces onze pays ont été rejoints par la Grèce le 1^{er} janvier 2001. Les pièces et billets ont été mis en circulation le 1^{er} janvier 2002, et les monnaies nationales ont été progressivement retirées du marché.

Union européenne (UE)

L'UE a été créée le 1^{er} novembre 1993, au moment de l'entrée en vigueur du traité de Maastricht. À la date du 31 décembre 1994, l'UE comptait douze États membres: Belgique, Danemark, Allemagne, Grèce, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni. Depuis janvier 1995, l'UE compte trois nouveaux membres: Autriche, Finlande et Suède. En mai 2004, dix nouveaux États membres ont rejoint l'UE: République tchèque, Estonie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Hongrie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovaquie.

Unité de travail par an (UTA)

Une unité de travail par an correspond au travail effectué par une personne employée à temps plein dans une exploitation agricole.

«Temps plein» signifie le nombre d'heures minimal exigé par les dispositions nationales régissant les contrats de travail. Si ces derniers ne précisent pas le nombre d'heures, on considère

que 1 800 heures constituent le nombre d'heures minimal (225 journées de travail de 8 heures).

United States Patent and Trademark Office (USPTO)

L'USPTO est une entité fédérale non commerciale et l'un des quatorze bureaux du département du commerce (DOC) des États-Unis. La mission de l'USPTO est de promouvoir le progrès industriel et technologique aux États-Unis et de renforcer l'économie nationale en administrant les lois relatives aux brevets et marques commerciales, en conseillant le secrétaire du commerce, le président des États-Unis, l'administration chargée de la protection des brevets, marques commerciales et droits d'auteur et l'administration chargée des aspects liés au commerce des droits de propriété intellectuelle.

Unités productrices résidentes

Unités dont la fonction principale est la production de biens et de services et dont le centre d'intérêt économique est axé sur le territoire économique d'un pays.

Valeur ajoutée brute aux prix du marché

Production finale (aux prix de base) moins consommation intermédiaire (aux prix d'achat). La valeur ajoutée brute peut être ventilée par branche d'activité. Pour l'ensemble de l'économie, elle représente généralement plus de 90 % du PIB.

Valeurs réelles

Les valeurs réelles sont calculées en déflétant une variable économique à prix courants au moyen de l'indice des prix d'une autre variable, par exemple déflation de la rémunération des salariés par l'indice des prix de la consommation des ménages.

C'est généralement le cas pour les flux financiers et de revenus. Par exemple, pour déflater un revenu, un indice de prix approprié est fondé sur un panier de biens et de services reflétant la manière dont ce revenu est dépensé.

Zone euro: EUR-12 (précédemment EUR-11)

Premiers pays participant à l'union monétaire en janvier 1999: Belgique, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal et Finlande. Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a rejoint la zone euro. D'où les trois concepts: EUR-11 (les onze pays d'origine), EUR-12 (EUR-11 plus la Grèce) et zone euro, concept variable (EUR-11 jusqu'au 31 décembre 2000, EUR-12 à partir du 1^{er} janvier 2001). Il est à noter que le «R» placé après «EU» sert à faire la distinction entre la zone euro (EUR-12, par exemple) et l'Union européenne (pour laquelle le code est simplement EU).

ACP**États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, signataires de l'accord de partenariat**

ZA	Afrique du Sud
AO	Angola
AG	Antigua-et-Barbuda
BS	Bahamas
BB	Barbade
BZ	Belize
BJ	Bénin
BW	Botswana
BF	Burkina Faso
BI	Burundi
CM	Cameroun
CV	Cap-Vert
CF	Centrafricaine, République
KM	Comores
CG	Congo
CD	Congo, République démocratique du
CK	Cook, Îles
CI	Côte d'Ivoire
CU	Cuba
DJ	Djibouti
DM	Dominique
DO	Dominicaine, République
ER	Érythrée
ET	Éthiopie
FJ	Fidji
GA	Gabon
GM	Gambie
GH	Ghana
GD	Grenade
GN	Guinée
GW	Guinée-Bissau
GQ	Guinée équatoriale
GY	Guyana
HT	Haïti
JM	Jamaïque
KE	Kenya
KI	Kiribati
LS	Lesotho
LR	Libéria
MG	Madagascar
MW	Malawi
ML	Mali
MH	Marshall, Îles
MR	Mauritanie
MU	Maurice
FM	Micronésie, États fédérés de
MZ	Mozambique
NA	Namibie
NR	Nauru
NE	Niger
NG	Nigéria
NU	Niué
UG	Ouganda

PW	Palaos
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
RW	Rwanda
KN	Saint-Kitts-et-Nevis
LC	Sainte-Lucie
VC	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
WS	Samoa
ST	Sao Tomé-et-Principe
SN	Sénégal
SC	Seychelles
SL	Sierra Leone
SB	Salomon, Îles
SO	Somalie
SD	Soudan
SR	Suriname
SZ	Swaziland
TZ	Tanzanie, République unie de
TD	Tchad
TL	Timor-Leste
TG	Togo
TO	Tonga
TT	Trinité-et-Tobago
TV	Tuvalu
VU	Vanuatu
ZM	Zambie
ZW	Zimbabwe

AELE (EFTA)**Association européenne de libre-échange**

IS	Islande
LI	Liechtenstein
NO	Norvège
CH	Suisse

ALENA (NAFTA)**Accord de libre-échange nord-américain**

CA	Canada
US	États-Unis
MX	Mexique

ANASE (ASEAN)**Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

BN	Brunéi Darussalam
KH	Cambodge
ID	Indonésie
LA	Lao, République démocratique populaire
MY	Malaisie
MM	Myanmar
PH	Philippines
SG	Singapour
TH	Thaïlande
VN	Viêt Nam

ASACR (SAARC)**Association sud-asiatique de coopération régionale**

BD	Bangladesh
BT	Bhoutan
IN	Inde
MV	Maldives
NP	Népal
PK	Pakistan
LK	Sri Lanka

CEAP (APEC)**Coopération économique Asie-Pacifique**

AU	Australie
BN	Brunéi Darussalam
CA	Canada
CL	Chili
CN	Chine, République populaire de
KR	Corée, République de
US	États-Unis
HK	Hong Kong
ID	Indonésie
JP	Japon
MY	Malaisie
MX	Mexique
NZ	Nouvelle-Zélande
PE	Pérou
PG	Papouasie-Nouvelle-Guinée
PH	Philippines
RU	Russie, Fédération de
SG	Singapour
TW	Taiwan
TH	Thaïlande
VN	Viêt Nam

CEI**Communauté des États indépendants**

AM	Arménie
AZ	Azerbaïdjan
BY	Bélarus
GE	Géorgie
KZ	Kazakhstan
KG	Kirghize, République
MD	Moldova, République de
RU	Russie, Fédération de
TJ	Tadjikistan
TM	Turkménistan
UA	Ukraine
UZ	Ouzbékistan

EDA (DAEs)**Économies dynamiques asiatiques**

KR	Corée, République de
HK	Hong Kong

MY	Malaisie
SG	Singapour
TW	Taiwan
TH	Thaïlande

EEE (EEA)**Espace économique européen**

IS	Islande
LI	Liechtenstein
NO	Norvège
UE	Union européenne

Extra-Union européenne (évolutive)

Autres pays européens
 Afrique
 Amérique
 Asie
 Océanie et régions polaires
 Divers — pays non spécifiés extra-UE

MEDA (hors EU)**Pays méditerranéens membres du partenariat euro-méditerranéen**

DZ	Algérie
EG	Égypte
IL	Israël
JO	Jordanie
LB	Liban
MA	Maroc
SY	Syrienne, République arabe
PS	Territoire palestinien occupé
TN	Tunisie
TR	Turquie

MERCOSUR**Marché commun de l'Amérique du Sud**

AR	Argentine
BR	Brésil
PY	Paraguay
UY	Uruguay

NPI**Nouveaux pays industrialisés asiatiques**

KR	Corée, République de
HK	Hong Kong
SG	Singapour
TW	Taiwan

OCDE (hors UE)**Organisation de coopération et de développement économiques hors UE**

AU	Australie
CA	Canada

KR	Corée, République de
US	États-Unis
IS	Islande
JP	Japon
LI	Liechtenstein
MX	Mexique
NO	Norvège
NZ	Nouvelle-Zélande
CH	Suisse
TR	Turquie
VI	Îles Vierges des États-Unis

OPEP**Organisation des pays exportateurs de pétrole**

DZ	Algérie
SA	Arabie saoudite
AE	Émirats arabes unis
ID	Indonésie
IR	Iran, République islamique d'
IQ	Iraq
KW	Koweït
LY	Libyenne, Jamahiriya arabe
NG	Nigéria
QA	Qatar
VE	Venezuela

Pays candidats

BG	Bulgarie
HR	Croatie
RO	Roumanie
TR	Turquie

Pays d'Amérique latine

AR	Argentine
BO	Bolivie
BR	Brésil
CL	Chili
CO	Colombie
CR	Costa Rica
CU	Cuba
DO	Dominicaine, République
EC	Équateur
SV	El Salvador
GT	Guatemala
HN	Honduras
HT	Haïti
MX	Mexique
NI	Nicaragua
PA	Panama
PY	Paraguay
PE	Pérou
UY	Uruguay
VE	Venezuela

Pays du bassin méditerranéen (hors UE)

AL	Albanie
DZ	Algérie
BA	Bosnie-Herzégovine
XC	Ceuta
HR	Croatie
EG	Égypte
GI	Gibraltar
IL	Israël
JO	Jordanie
XK	Kosovo ⁽²⁾
LB	Liban
LY	Libyenne, Jamahiriya arabe
MK	Macédoine, Ex-République yougoslave de
MA	Maroc
XL	Melilla
XM	Monténégro ⁽²⁾
XS	Serbie ⁽²⁾
CS	Serbie-et-Monténégro ⁽¹⁾
SY	Syrienne, République arabe
PS	Territoire palestinien occupé
TN	Tunisie
TR	Turquie

PECO**Pays d'Europe centrale et orientale**

AL	Albanie
BA	Bosnie-Herzégovine
BG	Bulgarie
HR	Croatie
MK	Macédoine, Ex-République yougoslave de
XK	Kosovo ⁽²⁾
XM	Monténégro ⁽²⁾
RO	Roumanie
XS	Serbie ⁽²⁾
CS	Serbie-et-Monténégro ⁽¹⁾

Proche- et Moyen-Orient d'Asie

SA	Arabie saoudite
AM	Arménie
AZ	Azerbaïdjan
BH	Bahreïn
AE	Émirats arabes unis
GE	Géorgie
IL	Israël
IR	Iran, République islamique d'
IQ	Iraq
JO	Jordanie
KW	Koweït

⁽¹⁾ Jusqu'au 31.5.2005⁽²⁾ À partir du 1.6.2005

LB	Liban
OM	Oman
QA	Qatar
SY	Syrienne, République arabe
PS	Territoire palestinien occupé
YE	Yémen

Union européenne (UE-25), à partir du 1^{er} mai 2004

BE	Belgique
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Union européenne (UE-15) jusqu'au 30 avril 2004

BE	Belgique
DK	Danemark
DE	Allemagne
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
LU	Luxembourg
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PT	Portugal
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Zone euro depuis 1999 (évolutive)

AT	Autriche
BE	Belgique
FR	France
FI	Finlande
DE	Allemagne
EL	Grèce
IE	Irlande
IT	Italie
LU	Luxembourg
NL	Pays-Bas
PT	Portugal
ES	Espagne

- A. Agriculture, chasse, sylviculture**
- B. Pêche, aquaculture**
- C. Industries extractives**
 CA. Extraction de produits énergétiques
 CB. Extraction de produits non énergétiques
- D. Industrie manufacturière**
 DA. Industries agricoles et alimentaires
 DB. Industrie textile et habillement
 DC. Industrie du cuir et de la chaussure
 DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 DE. Industrie du papier et du carton; édition et imprimerie
 DF. Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires
 DG. Industrie chimique
 DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques
 DI. Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
 DJ. Métallurgie et travail des métaux
 DK. Fabrication de machines et équipements
 DL. Fabrication d'équipements électriques et électroniques
 DM. Fabrication de matériel de transport
 DN. Autres industries manufacturières
- E. Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau**
- F. Construction**
- G. Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques**
 50. Commerce et réparation automobile
 51. Commerce de gros et intermédiaires du commerce
 52. Commerce de détail et réparation d'articles domestiques
- H. Hôtels et restaurants**
- I. Transports et communications**
 60. Transports terrestres
 61. Transports par eau
 62. Transports aériens
 63. Services auxiliaires des transports
 64. Postes et télécommunications
- J. Activités financières**
 65. Intermédiation financière
 66. Assurance
 67. Auxiliaires financiers et d'assurance
- K. Immobilier, location et services aux entreprises**
 70. Activités immobilières
 71. Location sans opérateur
 72. Activités informatiques
 73. Recherche et développement
 74. Services fournis principalement aux entreprises
- L. Administration publique**
- M. Éducation**
- N. Santé et action sociale**
- O. Services collectifs, sociaux et personnels**
 90. Assainissement, voirie et gestion des déchets
 91. Activités associatives
 92. Activités récréatives, culturelles et sportives
 93. Services personnels
- P. Activités des ménages**
- Q. Activités extra-territoriales**

Cette classification est accessible sur la page web d'Eurostat à l'adresse:
<http://europa.eu.int/comm/eurostat/ramon/> (option «Classifications»)

- 0. Produits alimentaires et animaux vivants**
00. Animaux vivants autres que ceux figurant dans la division 03
01. Viandes et préparations de viande
02. Produits laitiers et œufs d'oiseaux
03. Poissons (à l'exclusion des mammifères marins), crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques et préparations
04. Céréales et préparations à base de céréales
05. Fruits et légumes
06. Sucres, préparations à base de sucre et miel
07. Café, thé, cacao, épices et produits dérivés
08. Nourriture destinée aux animaux (à l'exclusion des céréales non moulues)
09. Produits et préparations alimentaires divers
- 1. Boissons et tabacs**
11. Boissons
12. Tabacs bruts et fabriqués
- 2. Matières brutes non comestibles, à l'exception des carburants**
21. Cuirs, peaux et pelleteries bruts
22. Graines et fruits oléagineux
23. Caoutchouc brut (y compris le caoutchouc synthétique et le caoutchouc régénéré)
24. Liège et bois
25. Pâtes à papier et déchets de papier
26. Fibres textiles [à l'exception des laines en ruban (tops) et autres laines peignées] et leurs déchets (non transformés en fils ou en tissus)
27. Engrais bruts, autres que ceux de la division 56, et minéraux bruts (à l'exclusion du charbon, du pétrole et des pierres précieuses)
28. Minerais métallifères et déchets de métaux
29. Matières brutes d'origine animale ou végétale, n.d.a.
- 3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes**
32. Houilles, cokes et briquettes
33. Pétrole, produits dérivés du pétrole et produits connexes
34. Gaz naturel et gaz manufacturé
35. Énergie électrique
- 4. Huiles, graisses et cires d'origine animale ou végétale**
41. Huiles et graisses d'origine animale
42. Huiles et graisses végétales fixes, brutes, affinées ou fractionnées
43. Huiles et graisses animales ou végétales, réparées; cires d'origine animale ou végétale, mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales, n.d.a.
- 5. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.**
51. Produits chimiques organiques
52. Produits chimiques inorganiques
53. Produits pour teinture et tannage et colorants
54. Produits médicaux et pharmaceutiques
55. Huiles essentielles, résinoïdes et produits de parfumerie; préparations pour la toilette; produits d'entretien et détergers
56. Engrais (autres que ceux de la division 27)
57. Matières plastiques sous formes primaires
58. Matières plastiques sous formes autres que primaires
59. Produits chimiques et produits connexes, n.d.a.
- 6. Articles manufacturés classés principalement d'après la matière première**
60. Ensembles industriels relevant de la section 6
61. Cuirs et peaux préparés, ouvrages en cuir, n.d.a., et pelleteries apprêtées
62. Caoutchouc manufacturé, n.d.a.
63. Ouvrages en liège et en bois (à l'exclusion des meubles)
64. Papiers, cartons et ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton
65. Fils, tissus, articles textiles façonnés, n.d.a., et produits connexes
66. Articles minéraux non métalliques manufacturés, n.d.a.
67. Fer et acier
68. Métaux non ferreux
69. Articles manufacturés en métal, n.d.a.
- 7. Machines et matériel de transport**
70. Ensembles industriels relevant de la section 7
71. Machines génératrices, moteurs et leur équipement
72. Machines et appareils spécialisés pour industries particulières

73. Machines et appareils pour le travail des métaux
74. Machines et appareils industriels d'application générale, n.d.a., et parties et 3 pièces détachées, n.d.a., de machines, d'appareils et d'engins
75. Machines et appareils de bureau ou pour le traitement automatique de l'information
76. Appareils et équipement de télécommunication et pour l'enregistrement et la reproduction du son
77. Machines et appareils électriques, n.d.a., et leurs parties et pièces détachées électriques (y compris les équivalents non électriques, n.d.a., de machines et d'appareils électriques à usage domestique)
78. Véhicules routiers (y compris les véhicules à coussin d'air)
79. Autre matériel de transport
- 8. Articles manufacturés divers**
80. Ensembles industriels relevant de la section 8
81. Constructions préfabriquées; appareils sanitaires et appareillage de plomberie, de chauffage et d'éclairage, n.d.a.
82. Meubles et leurs parties; articles de literie, matelas, sommiers, coussins et articles similaires rembourrés ou garnis intérieurement
83. Articles de voyage, sacs à main et contenants similaires
84. Vêtements et accessoires du vêtement
85. Chaussures
87. Instruments et appareils professionnels, scientifiques et de contrôle, n.d.a.
88. Appareils et fournitures de photographie et d'optique, n.d.a., montres et horloges
89. Articles manufacturés divers, n.d.a.
- 9. Articles et transactions non classés ailleurs dans la CTCI**
91. Colis postaux non classés par catégorie
93. Transactions spéciales et articles spéciaux non classés par catégorie
94. Ensembles industriels, n.d.a.
96. Monnaies (autres que les pièces d'or) n'ayant pas cours légal
97. Or à usage non monétaire (à l'exclusion des minerais et concentrés d'or)

Abréviations et acronymes

États membres

UE-25	les vingt-cinq États membres de l'Union européenne
UE-15	les quinze États membres de l'Union européenne jusqu'au 30 avril 2004
zone euro	EUR-11 (BE, DE, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI) jusqu'au 31 décembre 2000 EUR-12 à partir du 1 ^{er} janvier 2001
EUR-12	les douze pays participant à la zone euro (BE, DE, EL, ES, FR, IE, IT, LU, NL, AT, PT, FI)
BE	Belgique
CZ	République tchèque
DK	Danemark
DE	Allemagne
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FR	France
IE	Irlande
IT	Italie
CY	Chypre
LV	Lettonie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
HU	Hongrie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
AT	Autriche
PL	Pologne
PT	Portugal
SI	Slovénie
SK	Slovaquie
FI	Finlande
SE	Suède
UK	Royaume-Uni

Pays adhérents* et candidats

BG	Bulgarie*
HR	Croatie
RO	Roumanie*
TR	Turquie

Autres pays et territoires

AF	Afghanistan
AM	Arménie
AR	Argentine
AZ	Azerbaïdjan
BA	Bosnie-et-Herzégovine
BR	Brésil
CA	Canada
CD	République démocratique du Congo
CH	Suisse

CN	Chine
CO	Colombie
CS	Serbie-et-Monténégro ⁽¹⁾
D-E	territoire de l'ancienne Allemagne de l'Est
D-W	territoire de l'ancienne Allemagne de l'Ouest
DZ	Algérie
GB	Grande-Bretagne
IN	Inde
IQ	Iraq
IR	Iran
IS	Islande
JP	Japon
KR	Corée du Sud
LI	Liechtenstein
LK	Sri Lanka
LY	Libye
MK ⁽²⁾	ancienne République yougoslave de Macédoine
NG	Nigeria
NO	Norvège
RU	Russie
SA	Arabie saoudite
SG	Singapour
SL	Sierra Leone
SO	Somalie
TW	Taïwan
UA	Ukraine
US	États-Unis
ZA	Afrique du Sud

Monnaies

ECU	données jusqu'au 31 décembre 1998
EUR ⁽³⁾	données à partir du 1 ^{er} janvier 1999
ATS ⁽³⁾	schilling autrichien
BEF ⁽³⁾	franc belge
CYP	livre chypriote
CZK	couronne tchèque
DEM ⁽³⁾	mark allemand
DKK	couronne danoise
EEK	couronne estonienne
ESP ⁽³⁾	peseta espagnole
FIM ⁽³⁾	mark finlandais
FRF ⁽³⁾	franc français
GBP	livre sterling

⁽¹⁾ Y compris le Kosovo, sous l'égide des Nations unies, en vertu de la résolution 1244 du Conseil de sécurité du 10 juin 1999.

⁽²⁾ Code provisoire qui ne préjuge en rien de la dénomination définitive du pays, qui sera agréée dès conclusion des négociations actuellement en cours à ce sujet dans le cadre des Nations unies.

⁽³⁾ L'euro a remplacé l'écu (code = ECU) le 1^{er} janvier 1999. Le 1^{er} janvier 2002, il a également remplacé douze monnaies communautaires.

GRD ⁽³⁾	drachme grecque	DIRD	dépenses intérieures brutes de R & D
HUF	forint hongrois	DIRDE	dépenses intérieures brutes de R & D du secteur des entreprises
IEP ⁽³⁾	livre irlandaise	DOM	département d'outre-mer
ITL ⁽³⁾	lire italienne	EAD	économies asiatiques dynamiques
LTL	litas lituanien	ECHP	panel des ménages de la Communauté européenne
LUF ⁽³⁾	franc luxembourgeois	ECHP-UDB	panel des ménages de la Communauté européenne - users' data base
LVL	lats letton	ECMT	conférence européenne des ministres des transports (CEMT)
MTL	lire maltaise	EEE	Espace économique européen (UE + pays de l'AELE sans la Suisse)
NLG ⁽³⁾	florin néerlandais	EFT	enquête sur les forces de travail
PLN	zloty polonais	EITO	European Information Technology Observatory (Observatoire européen des technologies de l'information)
PTE ⁽³⁾	escudo portugais	EPT	équivalent plein temps
SEK	couronne suédoise	ESB	encéphalopathie spongiforme bovine
SIT	tolar slovène	Eurostat	office statistique des Communautés européennes
SKK	couronne slovaque	Eurydice	réseau d'information sur l'éducation en Europe (http://www.eurydice.org/)
BGN	lev bulgare	EU-SILC	statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie
CAD	dollar canadien	FAO	Food and Agriculture Organisation (of the United Nations) (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
HRK	kuna croate	FEDER	Fonds européen de développement régional
JPY	yen japonais	FEOGA	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
ROL	leu roumain	FMI	Fonds monétaire international
TRL	ancienne livre turque	fob	franco à bord
TRY	nouvelle livre turque	FSE	Fonds social européen
USD	dollar des États-Unis	GCSE	General Certificate of Secondary Education (diplôme de fin d'études secondaires)
Autres abréviations, sigles et acronymes		IMC	indice de masse corporelle
ACP	États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de l'accord de Cotonou	IPCE	indice des prix à la consommation européen
AELE	Association européenne de libre-échange (CH, IS, LI, NO)	IPCEEE	indice des prix à la consommation de l'Espace économique européen
ALENA	accord de libre-échange nord-américain	IPCH	indice des prix à la consommation harmonisé
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est	IPCUM	indice des prix à la consommation de l'union monétaire
ASE	Agence spatiale européenne	IPI	indice de la production industrielle
BCE	Banque centrale européenne	ISBLSM	institution sans but lucratif au service des ménages
caf	coût, assurance et fret	ISPO	bureau de promotion de la société de l'information
CAND	pays candidats	IT	technologie de l'information (TI)
CBPRD	crédits budgétaires publics de recherche et de développement	LMP	politiques du marché du travail
CECA	Communauté européenne du charbon et de l'acier		
CEI	Communauté des États indépendants		
CITE	classification internationale type de l'éducation		
CTCI rév. 3	classification type pour le commerce international, rév. 3		
CVT	formation professionnelle continue		
CVTS2	enquête sur la formation professionnelle continue (Continuing Vocational Training Survey)		
DBO	demande biologique en oxygène		
DCO	demande chimique en oxygène		
DG	direction générale		

⁽³⁾ L'euro a remplacé l'écu (code = ECU) le 1^{er} janvier 1999. Le 1^{er} janvier 2002, il a également remplacé douze monnaies communautaires.

MBS	marge brute standard	RON	indice d'octane recherche
Mercosur	Marché commun du Sud	SAU	superficie agricole utilisée
MSTI/	Main Science and Technology	SDI	indicateurs de développement durable
OCDE	Indicators/Organisation de coopération et de développement économiques	SEC	système européen de comptes économiques intégrés
NACE	nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes	Sespros	système européen de statistiques intégrées de la protection sociale
n.c.a.	non classé ailleurs	SI	indicateurs structurels
n.d.a.	non déterminé ailleurs	SIDA	syndrome d'immunodéficience acquise
NEI	nouveaux États indépendants (de l'ancienne Union soviétique)	SIF	Statistics in Focus/Statistiques en bref
NHS	Sécurité sociale nationale	SME	système monétaire européen
NUTS	nomenclature des unités territoriales statistiques	SPA	standard de pouvoir d'achat
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	TBFRA	TBFRA 2000 - enquête d'évaluation des ressources forestières tempérées et boréales — Temperate and boreal forest resources assessment
OCDE-CAD	Organisation de coopération et de développement économiques - Comité d'aide au développement	TBM	taux brut de mortalité
OEB	Organisation européenne des brevets	TIC	technologies de l'information et de la communication
OIT	Organisation internationale du travail	TMS	taux de mortalité standardisé
OMS	Organisation mondiale de la santé	TTM	taux type de mortalité
ONU	Organisation des Nations unies	TVA	taxe sur la valeur ajoutée
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole	UE	Union européenne
PAC	politique agricole commune	UEBL	Union économique belgo-luxembourgeoise
PECO	pays d'Europe centrale et orientale	Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
PIB	produit intérieur brut	UNHCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)
PNB	produit national brut	UTA	unité de travail par an
PPA	parité de pouvoir d'achat	VAB	valeur ajoutée brute
R & D	recherche et développement		